

**Avis du 21 mars 2017 de l'Autorité de la statistique publique sur le projet de décret modifiant l'organisation du ministère de la Justice**

Vu le décret n°2009-250 du 3 mars 2009 relatif à l'Autorité de la statistique publique, notamment son article 1, alinéa 3 ;

Vu le courrier du Secrétaire général du ministère de la Justice en date du 23 février 2017 ;

Vu le projet d'arrêté relatif à l'organisation du secrétariat général et des directions du ministère de la justice, transmis pour information le 3 mars 2017 ;

Vu le projet de décret modifiant le décret n°2008-689 du 9 juillet 2008 relatif à l'organisation du ministère de la justice, transmis le 3 mars 2017 ;

Vu la délibération de l'Autorité de la statistique publique obtenue par voie électronique en date du 21 mars 2017;

L'Autorité de la statistique publique émet à l'unanimité de ses membres un avis favorable sur le projet de décret modifiant l'organisation du ministère de la Justice.

Par ailleurs, afin de s'assurer que la mise en œuvre réelle de la réorganisation consolide le SSM Justice, l'Autorité propose d'auditionner le SSM en 2019, notamment sur l'extension du périmètre au pénitentiaire, l'insertion du SSM et son accès aux données.

Le présent avis sera adressé, d'une part au ministre de la Justice, et d'autre part, transmis pour information au directeur général de l'Insee.

Il sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris le 21 mars 2017

Le Président de l'Autorité de la statistique publique

